

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-130

OBJET : Approbation de la convention tripartite ayant pour objet la répartition des rôles entre la ville de Champigny-sur-Marne, le Territoire ParisEstMarne&Bois et l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : APPROBATION DE CONVENTION TRIPARTITE AYANT POUR OBJET LA REPARTITION DES ROLES ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE, LE TERRITOIRE ET L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE NATIONALE.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière,

VU la délibération n°20-06 en date du 27 janvier 2020 approuvant le Budget primitif 2020 de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois et la liste des subventions figurant en annexe,

VU la délibération n°20-32 en date du 24 février 2020 approuvant les conventions d'objectifs avec les associations recevant une subvention supérieure ou égale à 23 000 €,

CONSIDERANT la nécessité de préciser la répartition des rôles entre la ville de Champigny-sur-Marne, le Territoire et l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, dans une convention,

VU le projet de convention tripartite ayant pour objet la répartition des rôles entre la ville de Champigny-sur-Marne, le Territoire et l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE convention tripartite ayant pour objet la répartition des rôles entre la ville de Champigny-sur-Marne, le Territoire Paris Est Marne & Bois et l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président ou son représentant, à signer ladite convention.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-130-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le

est exécutoire à la date du 14/10/2020

en application des articles L5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 14/10/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-130-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020